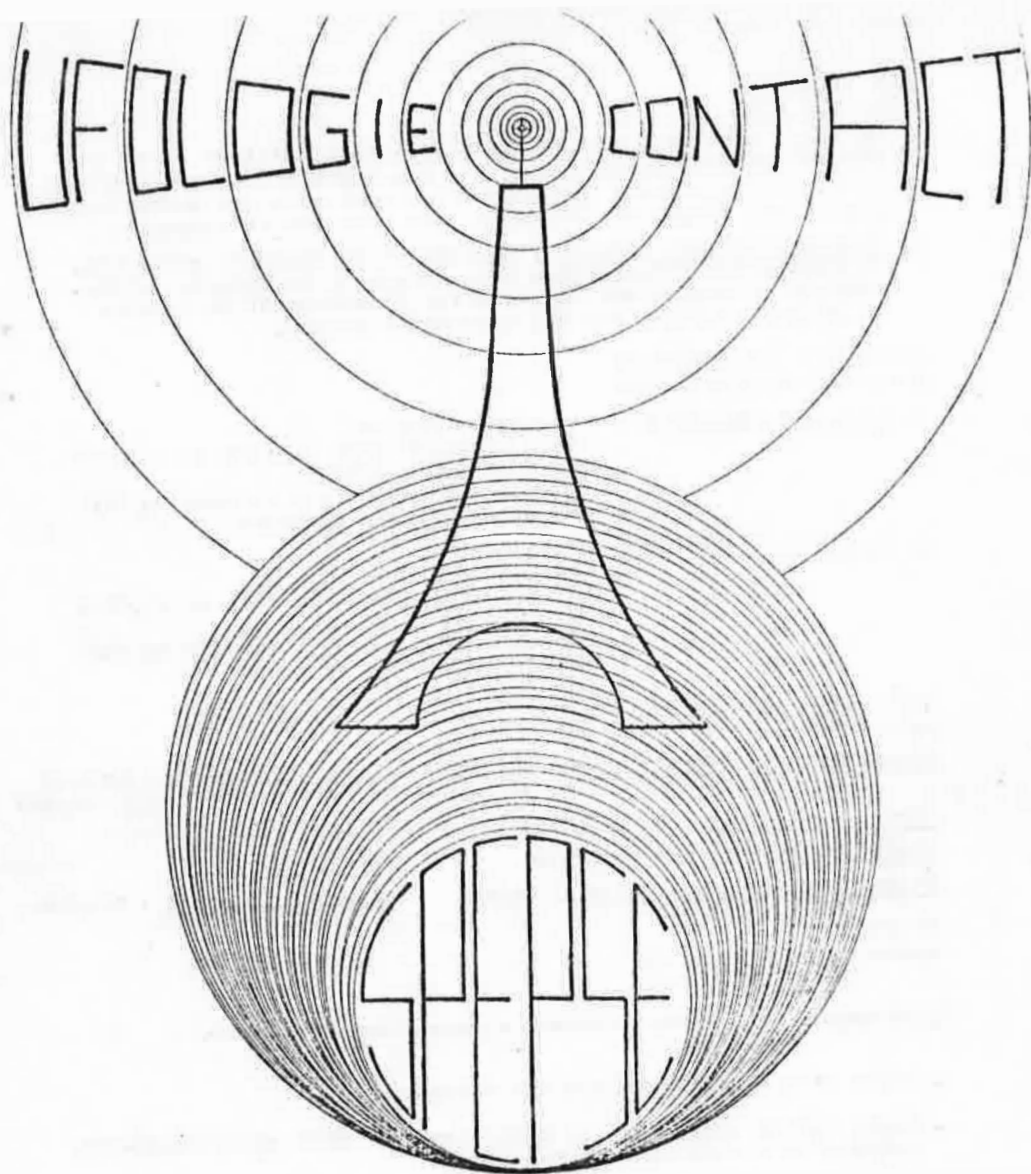




AVRIL 1980

Trimestriel - Prix: 5 F.

N° 3

Nouvelle Série

## DEUX FORMULES

=====

1. UFOLOGIE CONTACT : Bulletin d'information, d'étude et de recherche réalisé bénévolement par les membres et correspondants de la SPEPSE. Il est aussi ouvert à tous ceux qui souhaitent passer des thèmes de réflexion, des messages et annonces.
2. UFOLOGIE CONTACT SPECIAL : supplément au bulletin précédent. Il concrétise l'importance d'un événement technique, scientifique ou ufologique, caractérise l'avancement de travaux et études réalisés par des chercheurs privés.

## CONDITIONS D'ABONNEMENT

=====

1. UFOLOGIE CONTACT :
  - 4 parutions par an
  - chèque bancaire d'un montant de 15,00 F à l'ordre de la SPEPSE
  - l'abonnement commence à la date du 1er janvier de l'année en cours.
2. UFOLOGIE CONTACT SPECIAL :
  - 3 parutions par an
  - chèque bancaire d'un montant de 15,00 F à l'ordre de la SPEPSE
  - l'abonnement commence à la date du 1er janvier de l'année en cours.

## REDACTION-ADMINISTRATION

=====

Directeur de la Publication : R. BONNAVENTURE - Domaine de Montval  
6, allée Sisley - MARLY-LE-ROI (78160)

Comité de lecture : M. MONNERIE - J. SCORNAUX et Th. PINVIDIC

Dépôt légal : date de parution

N° I.S.S.N. :

N° de Commission Paritaire : 62518

Imprimé et édité : SPEPSE.

## DIVERS

=====

- Les articles publiés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs.
- Envoi d'un numéro spécimen sur demande.
- Toute lettre adressée à la rédaction doit être obligatoirement munie d'un timbre pour la réponse.
- Nous invitons les Associations de recherche amateur, les responsables de revues à nous adresser leur publication en service de presse à titre d'échange avec la nôtre.
- Une croix dans l'une de ces cases signifie que votre abonnement est achevé :

☐ Abonnement à UFOLOGIE CONTACT

☐ Abonnement à UFOLOGIE CONTACT SPECIAL

OLIVER LERCH ....

..disparu ou pas ?

---

1) LA DISPARITION D'OLIVER LERCH (par Kevin Randle, enquêteur APRO)

Nombre d'auteurs de livres sur les OVNI et nombre de chercheurs ont voulu voir dans la disparition d'Oliver LERCH la preuve évidente que les OVNI pourraient n'être pas amicaux. En consultant quatre sources, j'ai pu trouver trois versions de la disparition. Laissant là les auteurs de livres sur les OVNI et leurs déclarations, j'obtins finalement une part du récit depuis South Bend, dans l'Indiana (U.S.A.).

Selon John A. Keel, dans SAGA Magazine, Oliver Lerch, 11 ans, disparaît la veille de Noël 1889. Il vivait dans un faubourg de South Bend avec sa famille. A un moment donné de cette fête, son père lui demanda d'aller puiser de l'eau. Peu après, les gens dans la maison entendirent Oliver appeler à l'aide, criant "Ils m'ont capturé". Ses empreintes prenaient fin dans la neige fraîche près du puits. Tout le monde convint du fait que les cris venaient du ciel.

Otto Binder, dans "What we really know about flying saucers" ("ce que nous savons réellement sur les/SV") citait comme source Frank Edwards. Le récit est fondamentalement le même que celui de Keel, si ce n'est qu'il soutient que la disparition survint le jour de Noël.

Morris K. Jessup, dans "The case for the UFO" (Arguments en faveur de l'existence des OVNI) affirme qu'Oliver Lerch disparût la veille de Noël 1890. Oliver, 20 ans, fils de Tom Lerch, fut envoyé dehors juste après 23 h. puiser de l'eau du puits. Le ciel était clair et une lune brillante se réfléchissait sur la neige fraîche. Les traces de pas disparaissaient brusquement près du puits. Chacun entendit Oliver criant : "Ils m'ont capturé". Jessup dit qu'il trouva le récit dans le numéro de septembre 1950 de la revue "Fate" ("Destin").

Brad Steiger, dans "Strangers from the skies" ("Etrangers venus des cieux") écrit qu'Oliver Thomas, 11 ans, disparaît la veille de Noël 1909. Oliver avait été envoyé puiser de l'eau par son père Owen Thomas. Ils vivaient près de Rhayader, dans le Pays de Galles (Wales). A l'image des autres récits, Oliver cria : "Ils m'ont capturé". Steiger s'étend sur cela, expliquant que ce que l'on crie sous l'effet de la panique est important au regard des enquêteurs et que, puisqu'Oliver cria "Ils m'ont", il y en avait plus d'un.

Selon les informations incluses dans les livres sur les OVNI, Oliver Lerch Larch Thomas, âgé de 11 ou 20 ans, disparût de South Bend, dans l'Indiana, ou de Rhayader, pays de Galles, la veille de Noël 1889, le jour de Noël 1889, la veille de Noël 1890 ou 1909. Il parcourût 50 pieds (15m), 75 pieds (22,5m) ou 225 pieds (67,5 m) avant qu'"Ils le capturent".

.../...

La plus simple des conduites à tenir semblait être d'appeler le service de police de South Bend. Le département des dépositions précisa qu'il n'y avait rien dans les dossiers mais qu'ils recevaient chaque année plusieurs requêtes pour information à ce sujet. Ils me suggérèrent d'appeler la Tribune de South Bend (South Bend Tribune). Le bibliothécaire-adjoint, Madame Elaine Stevens, dit qu'elle doutait qu'il y eût quelque chose dans ses dossiers mais qu'elle chercherait.

Quelques minutes plus tard, Elaine fut de nouveau à l'appareil et déclara qu'ils avaient quelque chose dans les dossiers. Selon une coupure datée de peu après 1950 (de toute évidence, du fait que cette coupure cite l'article de "Fate"), des journalistes de South Bend tentèrent de retrouver ce récit. Puisque Jessup se servit de l'article de "Fate", cela s'accorde étroitement avec ce qui fut écrit dans ce journal. Personne ne fut capable de trouver trace du cas avant l'année 1946 lorsqu'il fut vraisemblablement mentionné dans une émission de la radio. En d'autres termes, le récit prit naissance en 1946.

En 1956, des journalistes firent suivre ce récit d'un autre. Un homme nommé Sherman Lerch vivait à South Bend et fut interrogé à ce propos. Lerch dit que sa famille vint à South Bend en 1922. Nulle part dans la tradition familiale se trouvait quoi que ce soit à propos de l'Oliver disparu. Il y avait eu une brouille, mais après 1890. Sherman était né en 1889 et il ne pouvait se rappeler de quoi que ce soit à ce propos. Quelques prétendus enquêteurs dirent qu'"Ils" avaient rencontré Sherman et l'avaient contraint au silence.

La seule conclusion possible est que cela n'arriva jamais. Un récit prit naissance en 1946. Rien ne suggère qu'il soit plus ancien que cela. Il est intéressant de noter qu'il est fait mention de neige fraîche car elle fournit un milieu convenable aux traces de pas. Il est aussi intéressant de noter la façon dont le récit varie d'un auteur au suivant et qu'aucun d'eux ne se soucia d'appeler South Bend pour confirmation. Cela fait aussi se demander quels sont les pourcentages attribuables aux faits et aux fictions dans le phénomène OVNI.

Extrait de :

"THE APRO BULLETIN, volume 25, N° 3, september 1976".

APRO, 3910 East Kleindale Road; Tucson, Arizona 85712, USA.

.../...

## 2) PRECISIONS DE M. LOREN E. GROSS :

Le compte-rendu imprimé original de cet épisode disponible dans mes archives est le récit intitulé "le garçon disparu de South Bend" (The Vanishing Boy of South Bend), publié dans un opuscule écrit par Harold T. Wilkins sous le titre de : "Mystérieuses disparitions d'hommes et de femmes aux Etats-Unis, en Angleterre et en Europe" ("Mysterious Disappearances of Men and Women in the USA, Britain and Europe"), édité par E. Haldeman-Julius, Haldeman-Julius Publications, Girard, Kansas, booklet (opuscule) N° B-759, copyright 1948, pp. 4-5. Wilkins, qui a été intéressé par les faits sortant de l'ordinaire depuis nombre d'années, prit tout d'abord connaissance du récit sur Lerch de toute évidence longtemps avant l'année 1946. La date de la disparition de Lerch dans la version de Wilkins est la veille de Noël de l'année 1900. Le 10 mars 1932, Wilkins écrivit à l'éditeur du South Bend Tribune demandant à recevoir des précisions sur ce cas. L'éditeur, Rudolf H. Herst, répondit en date du 25 mars 1932, établissant qu'autant qu'il pouvait le savoir l'incident Lerch était purement imaginaire, même si son journal avait à recevoir une fois en passant des demandes de renseignements relatives à la supposée disparition.

Pour la petite histoire, la version de Wilkins du cri d'Oliver Lerch était : "Au secours! Venez à mon secours ! Cela m'a attrapé ! " ("Help! Do Help! It's got me!")

Extrait de :

"THE APRO BULLETIN, volume 25, N° 5, p. 2, november 1976".

(M. Loren E. Gross a écrit :

The UFO wave of 1896, Fremont 1974;  
The mystery of the ghost rockets, Fremont, 1974;  
Charles Fort, the Fortean society & UFOS, Fremont, 1976; tous publiés par l'auteur :

Monsieur Loren E. Gross, 38675 Paseo Padre  
N° 305, Fremont, California 94536, USA).

(cf. : Flying Saucer Review volume 20 (1974),  
N° 3, p.27).

.../...

3) ADDENDA PAR M. JEAN BASTIDE :

Si l'enquête n'a rien donné aux U.S.A., il faudrait la reprendre à Rhayader, au pays de Galles, en Angleterre. De telles histoires circulent depuis longtemps. Le 14 août 1952, une serveuse de restaurant, Mabel Twinn, aurait disparu, de même que le boucher Tom Brooke, son épouse et son fils de 11 ans, près de Miami en Floride (P.Gaston, op. cit., pp. 85-86). Le Dr. W. J. Tarver (President, The Copyrights, Inventions and Patents Association of Canada, Calgary, Alberta) écrivit à M. John Major pour lui rapporter une histoire de l'Angleterre Victorienne : un homme sort de chez lui à Londres, suivi de peu, par hasard, par une domestique qui jure l'avoir entendu alors crier dans le ciel la phrase suivante : "Redescendez-moi, espèces de démons, redescendez-moi !" ("Put me down, you devils, put me down !". Malheureusement, le Dr Tarver ne put se remémorer la source exacte de ce fait ("Canadian UFO Report", volume 3, N° 4, whole n° 20, 1975, p. 20).

M. Robert Rickard, éditeur de la revue anglaise "The News", d'inspiration Fortéenne, devait en savoir plus ("The News", Post Office Stores, Aldermaston, Berkshire RG7 4LJ, G.B.). Il m'écrivait, en effet, le 27 novembre 1977, la lettre suivante :

"M. Robert Rickard  
(Fortean Times; P.O. Box 152, London N 10 1 EP, G.B.).

Cher Jean Bastide,

Veuillez excuser le retard mis à vous répondre.

Je n'ai malheureusement pas encore reçu le Bulletin de l'APRO (en dépit de mes demandes d'échange), de sorte que je n'ai pas encore lu l'article relatif à la disparition d'Oliver Larch.

Vous avez deviné juste... J'ai commencé à étudier la disparition d'Oliver Thomas à Rhayader, telle qu'elle se trouve mentionnée dans l'un des livres de M. Brad Steigler. Il aurait, dit-on, disparu le 24 décembre 1909, mais je ne pus rien trouver pour cette semaine lorsque je consultais le journal local "The Brecon County Times".

Bien que je n'ai découvert aucun indice de l'existence d'un rapport de disparition d'un garçon dans le secteur fin décembre 1909, je ne saurais écarter cette affaire. Lorsque j'aurai du temps, je consulterai les journaux de janvier 1910. Je vous ferai alors savoir si je trouve quelque fait.

Meilleurs vœux,

Bob Rickard

.../...

De ce côté-ci de l'Atlantique, les faits sont les suivants: M. Jimmy Guieu rapporte l'incident dans son second livre "Black-out sur les SV" (en page 210 de l'édition de 1972 de l'Omnium Littéraire/Dervy-Livres), reprenant la version de M. Morrisk. Jessup ("The case for the UFO", Citadel, New-York, 1955; paperback, Bantam, New-York, 1955; M.K. Jessup écrivit encore TROIS livres sur les OVNI dans la même veine... : phénomènes "Fortéens", soucoupes "bibliques" et base d'OVNI sur la lune). On ne sait trop pourquoi, M.J. Guieu précise que l'heure de la disparition était 22 h., on ne sait trop comment il put savoir de plus que le malheureux Oliver eut à s'excuser auprès de sa fiancée avant de sortir, mettant son manteau et ses gants, poussant une fois dehors "un cri horrible" ou "un cri terrifiant". Enfin, il aurait été emporté avec un de ses deux seaux (on n'aurait retrouvé qu'un seau). Le seau a-t-il crié, lui aussi, serait-on tenté de demander ? (poussant sans doute "un cri perçant"). La fiancée a-t-elle déploré la perte d'Olivier... ou du seau ?

M. Frank Edwards, autre journaliste, ne semble pas avoir mentionné ce cas dans ses deux livres à succès, alors qu'il parle notamment de la soi-disant aventure de Miss Marlène Travers - une habitante de Melbourne, Australie, se disant enceinte d'un extra-terrestre à la suite de sa rencontre avec lui le 11 août 1966 ("Du nouveau sur les SV"; Laffont, 1967, pp. 134-136). Par contre, M. Patrice Gaston - dont le livre a, en son temps, été critiqué, à juste titre, par M. Fernand Lagarde pour son manque de sérieux à tout le moins, (1) mentionne le fait sous le titre (alléchant) : "aspirés par le ciel" (P. Gaston, Disparitions mystérieuses, Laffont, 1973, pp. 88-89), disant reprendre la version de M.J. Guieu. On notera avec ahurissement que M.P. Gaston déforme à son tour énormément la version de M.J. Guieu, au point de la rendre méconnaissable (elle était pourtant écrite en français..) la disparition se serait produite "un peu avant 11 h." (comme quoi l'addition des erreurs peut providentiellement rétablir des vérités suivant le principe (cabalistique!) bien connu des physiciens!), Oliver aurait eu... 11 ans (alors même que M.J. Guieu lui attribue 20 ans selon M.K. Jessup...), il aurait emporté un seul seau, après avoir mis son cache-nez (sic), et aurait disparu à 20 m de la maison et 10 m du puits (quelle précision). Mais le plus comique est que M.P. Gaston précise que "chacun pensa immédiatement qu'un loup avait surgi" (entendant les cris du malheureux Oliver), le pauvre Oliver poussant des "hurlements désespérés" et hurlant "Au secours ! Ils me tiennent ! Au secours !" ; moins de 10 secondes plus tard, après qu'il eût refermé la porte derrière lui".

.../...

A l'évidence, M.P.Gaston s'est inspiré d'une version autre que celle dont il se réclame. Il s'agirait d'une version Guieu/Jessup, type Steiger/Keel amélioré, en quelque sorte ! Qu'est donc devenu, dira-t-on encore, le deuxième seau ? Comment aurait-on pu confondre les hurlements d'Oliver avec ceux d'un loup ?

- (1) Selon Fernand Lagarde (LDLN N° 130, décembre 1973, page supplémentaire L) : "L'auteur expose un travail de compilation sur les disparitions en mer et sur terre, et diverses constatations ou phénomènes non identifiés. Il suggère très lourdement une volonté "extérieure" pour expliquer les faits. Si ceux-ci sont peut-être exacts (dans la mesure où les sources sont crédibles, ce dont on peut parfois douter), on relève pour ceux qui nous sont bien connus des à-peu-près regrettables et même des non-sens. L'ouvrage, qui vise au sensationnel fait, comme tant d'autres hélas, du tort au phénomène que nous étudions".

Article de notre correspondant

Jean BASTIDE

# DES ANGES SUR UNE AIGUILLE

PAR ALEXANDRE CALANDRA

---

*Alexandre Calandra est un membre du département de physique à l'Université Washington, à St. Louis, au Missouri. Cet article est extrait de son livre, "The Teaching of Elementary Science and Mathematics", qui a été publié le 1er mai 1969, par ACCE Reporter, 829 Woodruff Drive, Ballwin, Missouri 63011.*

Il y a quelque temps, je reçus un appel d'un collègue me demandant si je consentirais à être arbitre dans la correction d'une question d'examen. Il était sur le point d'attribuer un zéro à un étudiant pour sa réponse à une certaine question de physique, alors que l'étudiant prétendait qu'il devrait recevoir la totalité des points prévus si le "système" n'était pas établi contre lui. L'enseignant et l'étudiant s'étant mis d'accord pour soumettre ce cas à un arbitre impartial, on me choisit.

Je suis allé au bureau de mon collègue et là, j'ai lu la question de l'examen : "Montrez comment il est possible de déterminer la hauteur d'un grand édifice à l'aide d'un baromètre".

L'étudiant répondit : "Montez le baromètre sur le toit de l'édifice, attachez-y une longue corde, laissez descendre le baromètre jusque sur la rue et ensuite, remontez-le en mesurant la longueur de la corde. La longueur de la corde donne la hauteur de l'édifice".

Je fis remarquer que l'étudiant avait un argument assez plausible pour qu'on lui accordât la totalité des points. Il avait répondu complètement et correctement à la question posée. Mais par contre, si une telle note lui était attribuée, cela le placerait en position privilégiée par rapport aux autres, ce que la réponse donnée ne pouvait justifier. Je suggérai donc que l'étudiant ait une autre occasion de répondre à cette même question. Je ne fus pas surpris de l'accord de mon collègue, mais je fus étonné d'une position similaire de la part de l'étudiant.

J'accordai donc six minutes à l'étudiant pour qu'il puisse répondre à la question, en l'avisant que la réponse devait démontrer une certaine connaissance de la physique. Cinq minutes s'étaient écoulées et il n'avait rien écrit. Je lui demandai alors s'il voulait abandonner, mais il répondit "Non". Il avait plusieurs réponses à ce problème et tentait seulement de déterminer laquelle serait la meilleure. Je m'excusai et lui demandai de continuer. Dans la minute qui suivit, il griffonna cette réponse :

.../...

"Portez le baromètre sur le toit de l'édifice et penchez-vous par-dessus le bord du toit; laissez tomber le baromètre et mesurez le temps de sa chute avec un chronomètre. Ensuite, calculez la hauteur de l'édifice en employant la formule :  $S = 1/2 \text{ at}^2$ ".

Cette fois, je demandai à mon collègue s'il voulait abandonner. Il concéda et j'accordai à l'étudiant la presque totalité des points.

Je me préparai à sortir, mais l'étudiant me retint en me disant qu'il avait d'autres réponses à ce problème. Alors, je les lui demandai. "Oh! oui!" dit l'étudiant, il y a plusieurs façons de déterminer la hauteur d'un grand édifice à l'aide d'un baromètre. On pourrait, par exemple, sortir le baromètre lors d'une journée ensoleillée, mesurer la hauteur du baromètre, la longueur de son ombre, et la longueur de l'ombre de l'édifice, puis en employant une simple proportion, on pourrait calculer la hauteur de l'édifice".

"Très bien", répondis-je. "Et les autres" ?

"Oui", dit-il, "Il existe une méthode de mesure très fondamentale que vous aimerez. Selon cette méthode, vous prenez le baromètre et montez les escaliers. En montant, vous marquez la longueur du baromètre le long du mur. Ensuite, vous comptez le nombre de marques, et vous obtenez la hauteur de l'édifice en unités barométriques. C'est là une méthode très directe".

"Naturellement, si vous voulez une méthode plus sophistiquée, vous pouvez attacher le baromètre à un bout de corde, le balancer comme un pendule, et déterminer la valeur "g" au niveau de la rue et au niveau du toit de l'édifice. La hauteur de l'édifice peut, en principe, être calculée sur la différence entre les deux valeurs obtenues".

Finalement, il conclut qu'il existait plusieurs façons de résoudre le problème, autres que celles mentionnées auparavant.

Probablement la meilleure, dit-il, serait de prendre le baromètre au sous-sol et de frapper à la porte du concierge. Quand ce dernier répondra, vous lui parlez comme ceci : "Monsieur le Concierge, j'ai ici un excellent baromètre. Si vous me dites la hauteur de cet édifice, je vous donnerai ce baromètre".

A ce moment, j'ai demandé à l'étudiant s'il ne connaissait vraiment pas la réponse conventionnelle. A cette question, il admit que oui, mais rétorqua qu'il en avait marre de tous ces enseignants d'écoles secondaires et de collèges qui tentent de lui enseigner comment penser, comment employer "la méthode scientifique" et comment explorer les profondeurs de la logique du sujet à l'étude et ce d'une façon pédante, comme c'est souvent le fait dans la mathématique nouvelle, plutôt que de lui montrer la structure même du sujet traité.

De retour à mon bureau, je réfléchis longtemps à cet étudiant. Mieux que tous les rapports sophistiqués que j'avais lus, il venait de m'enseigner la vraie pédagogie, celle qui colle à la réalité. Avec de tels jeunes, je ne craignais pas l'avenir.

Puissent les rationalistes les plus exacerbés méditer ces quelques idées, et les ufologues les plus fous retrouver un peu de sagesse dans leurs recherches.

La raison scientifique est certainement la meilleure conseillère dans les domaines où la raison perd sa signification. Encore faut-il savoir regarder sans rien rejeter à priori, savoir s'aventurer trop loin tout en gardant à vue un horizon stable de référence.

J. Pierre FRAMBOURG

# Le soleil et la terre de Ptolémée à Galilée

**L**E monde d'après Ptolémée comprenait deux régions : région élémentaire et région éthérée. La région élémentaire était composée des corps que les Anciens regardaient comme les quatre éléments : de la Terre, immobile au centre du monde ; de l'Eau qui couvre la surface de la Terre ; de l'Air qui est au-dessus de la Terre, et du Feu, qui est au-dessus de l'Air. La région éthérée enveloppe la région élémentaire : elle est composée de onze cieux tournant autour de la terre comme autour de leur centre. Au-delà des cieux, c'est l'Empyrée ou séjour des bienheureux.

De Ptolémée à Copernic, l'astronomie n'a point fait de progrès. Ce long intermède est entièrement occupé par une fausse science, l'astrologie, née des spéculations d'une philosophie émasculée par le spiritualisme et des données imparfaites de l'école de Ptolémée.

Chez les Grecs et les Romains, l'étude des astres comportait sans doute avec elle l'art d'y découvrir ce que la volonté des dieux y a caché : une telle tendance est trop dans la nature humaine pour que le paganisme y ait échappé, mais jamais l'astrologie ne prit un développement aussi considérable que pendant le Moyen-Âge.

Tacite nous apprend que Tibère s'occupait d'astrologie. *« Je ne puis passer sous silence, dit-il, une prédiction de Tibère relative à Servius Galba. Tu goûteras quelque jour de l'empire, lui avait-il prédit, lui annonçant ainsi sa puissance tardive et éphémère ».*

Voilà pour la Rome païenne. Passons à la chrétienté. *« Il est étonnant, dit M. Rambosson, de voir avec quelle opiniâtreté on tint à l'exagération les idées des astrologues, quoique leurs prédictions se trouvassent souvent fausses. Les évêques et autres ecclésiastiques du premier ordre, les philosophes et les médecins les plus célèbres, tiraient l'horoscope. On faisait dans les universités des cours sur cet objet comme sur la géomancie et la cabale... »* (Rambosson, Histoire des Astres).

L'astrologie était tellement en vogue sous la Reine Catherine de Médicis qu'on n'osait rien entreprendre d'important sans avoir auparavant consulté les astres. Sous les règnes de Henri III et de Henri IV, les astrologues étaient considérés comme les interprètes de la volonté du ciel. La Reine Marie de Médicis avait son observatoire attenant à la halle au blé. La Fontaine était sans doute moins crédule puisque, dans une de ses fables, il écrivit :

*« Un astrologue un jour se laissa choir  
Au fond d'un puits. On lui dit : Pauvre bête  
Tandis qu'à peine à tes pieds tu peux voir  
Penses-tu lire au dessus de ta tête... ».*

\*  
\*\*

Laissons l'astrologue se débattre avec le poète et venons-en à la période moderne.

Copernic (Nicolas), fils d'un simple boulanger de Thorn en Pologne, naquit en 1472. Par son seul mérite, il s'éleva au rang des plus grands savants et donna l'élan à une science qui depuis lors n'a pas cessé de progresser.

D'après son système, la Terre a trois mouvements qui expliquent les mouvements journaliers et annuels des cieux. Le premier, de rotation sur son axe, va d'Occident en Orient, en décrivant le cercle équinoxial dans le cours du jour et de la nuit. Le second est un mouvement annuel de la Terre autour du Soleil, par lequel en 365 jours et 6 heures elle achève sa course dans le cercle écliptique. Le troisième est un mouvement de la Terre sur elle-même par lequel, tout en conservant son axe continuellement tourné vers le même point du ciel, elle présente successivement au Soleil, dans le cours d'une année, chaque partie de sa surface. Ces deux derniers mouvements combinés ensemble causent l'inégalité des jours et des nuits et la vicissitude des saisons.

Copernic ne publia pas sans crainte ses précieuses découvertes. Il hésita longtemps, craignant que ses idées « ne fussent dénigrées par les jainéants qui n'aiment pas à se livrer à des travaux sérieux, ou par des hommes bornés ». Sans doute hésitait-il à contredire ouvertement les sacro-saintes théories de l'Eglise catholique.

Il hésita si longtemps que son livre ne parut qu'à la veille de sa mort : c'était le chant du cygne (1543).



**COPERNIC**  
(1473-1543)



**GALILEE**  
(1564-1642)

*« Enfin il se résolut, dit Fontenelle dans « la Pluralité des Mondes », à la prière de gens très considérables : mais aussi le jour qu'on lui apporta le premier exemplaire imprimé de son livre, savez-vous ce qu'il fit ? Il mourut. Il ne voulut point essayer toutes les contradictions qu'il prévoyait, et se tira habilement d'affaire... ».*

La vengeance des *« fainéants et des hommes bornés »* retomba sur un autre aussi coupable que lui, Galilée Galiléi (1564-1642).

Mais entre Copernic et Galilée, Kepler réclame sa place. Né en 1571 à Weildiestadt dans le Wurtemberg, disciple de Tycho-Brahé (1546-1601), il a laissé une trace plus brillante que son maître. Tandis que le savant danois faisait de vains efforts pour mettre d'accord Ptolémée et Copernic et sous ce prétexte retournait à l'ancien système, la Terre immobile avec le Soleil pour satellite, l'élève découvrait les lois immuables du mouvement des planètes. Ces lois ont conservé son nom, et lui-même a été appelé le *« Législateur des astres »*.

Qui croirait qu'un si grand esprit ait été adonné à l'astrologie ? Il va nous dire lui-même pourquoi : *« Grand Dieu ! dit-il dans une de ses lettres, où en serait la sage Astronomie si elle n'eut pas eu pour fille une folle comme l'Astrologie ? Le salaire des savants est si maigre que la mère serait morte de faim si la fille n'était venue à son aide ! ».*

La fille folle n'empêcha pas le savant de mourir pauvre, et à peine apprécié, à l'âge de soixante ans.

Au nom de Kepler, il faut joindre celui de Jobst Byrg, le mécanicien qui l'aida dans la construction de ses instruments d'optique. L'invention des télescopes est une grande date dans l'histoire de l'astronomie. Il était cependant destiné à Galilée de les faire, le premier, servir aux progrès de la science céleste. Ses expériences confirmèrent les théories de Copernic et mirent à néant celles de Tycho-Brahé, l'ingénieur danois un instant rival heureux du chanoine polonais.

Vers la fin de septembre 1610, Galilée, observant le ciel avec une lunette nouvellement construite, aperçut à Florence que Vénus avait des phases comme la Lune, *« Oh Nicolas Copernic, s'écria-t-il, quelle eut été ta satisfaction s'il t'eut été donné de jouir de ces nouvelles expériences qui confirment si pleinement tes idées... ».*



Alors commença contre le savant une suite de persécutions qui ne s'arrêta qu'à sa mort. Urbain VIII, un des plus aimables successeurs de Saint-Pierre, avait voué une haine implacable à Galilée. Cet autre Jupin brûlait du désir d'attacher au gibet le nouveau Prométhée.

Galilée ayant repris les théories de Copernic et les ayant appuyées de l'expérience nouvelle, fut cité devant un tribunal présidé par le Pape, qui rendit l'arrêt suivant :

*« Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit, nous tous rassemblés dans ce lieu, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, éclairés par la lumière du Souverain Pontife, nous défendons d'enseigner que la Terre n'est point placée au centre de l'Univers, qu'elle n'est pas immobile et qu'elle a un mouvement journalier de rotation, parce que cette proposition est fausse, absurde, même en philosophie, autant qu'erronée en matière de foi ».*

Ce n'est que le début de la lutte. Galilée compose son immortel dialogue sur les vérités nouvelles. Urbain se reconnaît dans le personnage de Simplicius, et défère l'auteur au tribunal de l'Inquisition.

*« J'arrivai à Rome, dit Galilée dans une de ses lettres, le 10 février 1633, et je fus remis à la clémence de l'Inquisition et du Souverain Pontife, qui n'avait pour moi aucune estime, parce que je ne savais pas rimer l'épigramme et le petit sonnet amoureux... »*

Le procès est instruit : le savant essaie, mais en vain, de se débattre.

*« Quelque peine que je me donnasse, dit-il, je ne pus jamais venir à bout de me faire comprendre : on coupait tous mes raisonnements par des élans de zèle, et l'on m'opposait toujours le passage de l'Écriture comme la pièce victorieuse de mon procès... ».*

Il resta plusieurs mois enfermé dans les cachots du Saint-Siège. Enfin, les supplices lui arrachèrent son abjuration :

Je soussigné, Galilée, fils de feu Vincenzo Galilei, né à Florence, âgé de soixante-dix ans, convoqué personnellement devant ce Tribunal et m'agenouillant devant vous, Très Eminents Cardinaux Inquisiteurs Généraux poursuivant les pratiques hérétiques dans toute l'étendue du monde catholique, ayant devant mes yeux et touchant de mes mains les Saints Évangiles, je jure que j'ai toujours cru, que je crois, et qu'avec l'aide de Dieu, je continuerai à croire dans l'avenir, tout ce qui est déclaré, prêché et enseigné par la Sainte Eglise Apostolique et Catholique. Toutefois, considérant que, après qu'une mise en demeure m'ai été officiellement notifiée par le Saint Office, afin que j'abandonne complètement l'idée erronée que le Soleil est le Centre du Monde et immobile, et que la Terre n'est pas le Centre du Monde et est mobile, et que je renonce à croire, à défendre ou à enseigner, d'une manière quelconque, verbalement ou par écrit, cette fausse doctrine, considérant de plus que, après avoir été informé que cette doctrine était contraire aux Saintes Écritures, j'ai écrit et fait publier un ouvrage dans lequel je discutais cette doctrine déjà condamnée, et y donnais des arguments puissants en sa faveur, sans y apporter aucune solution, le Saint Office m'a donc jugé coupable d'hérésie, c'est-à-dire d'avoir dit et cru que le Soleil était le Centre du Monde et immobile, et que la Terre n'était pas le Centre du Monde et était mobile. Par conséquent, désirant effacer des esprits de vos Eminences et de tous les Chrétiens Fidèles ce soupçon justement conçu contre moi, je déclare avec tout mon cœur sincère et toute ma foi profonde, que j'abjure, que je maudis et que je déteste lesdites erreurs et hérésies, et en général toutes autres erreurs, hérésies ou sectes, de quelque nature qu'ils soient et qui seraient contraires à la Sainte Eglise. Et je jure que dans l'avenir je ne ferai jamais aucune déclaration, verbale ou écrite, qui pourrait donner lieu à un soupçon du même genre à mon égard ; au contraire, si je connais quelque hérétique ou toute autre personne suspecte d'hérésie, je le dénoncerai à ce Saint Office ou à l'Inquisi-

leur ou à l'Evêque du lieu où je me trouverai. De plus, Jo jure et Jo promets d'observer dans toute leur intégrité toutes les peines qui m'ont été ou qui pourraient m'être imposées par ce Saint Office. Et si j'aurais (que Dieu m'en préserve) je devais contrevvenir à mes présentes promesses et à mes présents serments, j'accepte à l'avance toutes peines et condamnations qui pourraient m'être imposées et promulguées par les Canons Sacrés ou tous autres Règlements Généraux ou Particuliers, établis contre des coupables comme moi. Que Dieu me soit en aide, ainsi que ces Saints Evangiles que je touche de mes mains.

Mais c'était trop exiger de lui, car se relevant et frappant du pied : « *Et pourtant elle tourne* », s'écria-t-il.

« *E pur si muove. . .* ».

Ce sera dorénavant le cri de tous les savants qui se heurteront à la bêtise de leur siècle, à l'ignorance de l'église, et le nombre en sera considérable.

Puissions-nous en chaque moment de notre quête nous rappeler cette fameuse histoire!

R.B.

Documents: Bibliothèque Nationale  
C.F.B. N°322

Notre rubrique Documents dans  
un prochain numéro



Sans Commentaire!

Vous pouvez cependant toujours  
écrire à notre Secrétariat dont  
la dévotion est sans pareille!  
Joignez un timbre pour la réponse  
sinon vous risquez d'attendre  
longtemps, longtemps, longt, lon.....

J'ai le stylo qui me démange,  
Alors je gratte un p'tit peu! (air connu)

## SOYONS (UFO)LOGIQUES,

Permettez à un quidam qui ne s'intéresse à l'ufologie que depuis trois mois de s'interroger.

Sur quoi repose "l'ufologie" ? Sur des rapports d'observations d'OVNI. Elle n'existerait pas sans eux, et ne peut progresser que par eux. Et je m'interroge sur la façon dont on utilise ces notifications par les enquêtes et les études qui y font suite, ainsi que sur le vocabulaire que penseurs et enquêteurs de l'ufologie ont toujours utilisé.

Certaines habitudes, certaines façons d'agir ou de parler me semblent mûres pour avoir le cou tordu, j'ai fort envie d'être leur bourreau, et pour cela je me propose de comparer enquête ufologique et enquête judiciaire. Peut-être aurons-nous quelques surprises, qui sait ?

Il ne m'appartient pas de juger de la manière dont sont menées les enquêtes ufologiques; mon interrogation porte sur les rôles respectifs de chacun des acteurs d'une enquête judiciaire d'une part, d'une enquête ufologique d'autre part, et sur l'importance que l'on donne à ces rôles.

### Les protagonistes d'une affaire judiciaire.

Pas de délit sans victime, sans coupable; qui dit enquête dit enquêteur; la présence d'un témoin n'est pas constante mais fréquente. Ajoutons à cela les aveux, présents dans la grande majorité des cas où le coupable est découvert, les pièces à conviction fréquentes également. Tous ces éléments sont réunis enfin devant un tribunal, que l'on peut symboliser par un juge.

Il n'y a jamais autant de monde dans une affaire d'OVNI. Il va donc falloir examiner le rôle de chaque élément d'un cas judiciaire de façon à déterminer lesquels sont présents dans un cas ufologique.

Victime et coupable sont indissociables dans la mesure où ils donnent naissance aux faits qui motiveront l'enquête. Tous deux sont toujours présents au départ d'une affaire : le coupable agit sur la victime, directement ou indirectement; le rôle de la victime est de donner une existence juridique aux faits, en déposant plainte auprès des autorités.

Tout cela est vrai pour une enquête judiciaire. Quels éléments sont présents au départ d'un cas ufologique ? Le phénomène est "l'observateur". Lequel agit sur l'autre ? Le phénomène bien entendu, qui élève au rang de victime celui que jusqu'ici on a toujours qualifié de "témoin", et qui ne peut donc continuer à porter ce titre. Il y reviendrai.

L'enquêteur, son rôle judiciaire est de rassembler les renseignements nécessaires à la découverte du coupable et à son jugement ultérieur. Encore n'est-ce pas à lui de décider de l'importance d'une information, mais au juge d'instruction. Si l'enquête connaît un résultat positif (découverte d'un coupable, qu'il avoue ou non), le dossier en est transmis au pouvoir judiciaire, qui doit juger.

L'enquêteur ufologique a un rôle plus complexe, puisqu'il doit lui-même décider des éléments importants pour l'enquête, puis rassembler ceux-ci, enfin trouver le coupable responsable de l'apparition; en définitive, juger. En effet son verdict fera autorité comme celui d'un tribunal, ce qui n'est pas le cas pour un enquêteur de police, puisque tout suspect est considéré comme innocent tant qu'il n'a pas été jugé. Il revient en outre à l'enquêteur ufologique d'émettre toutes les hypothèses sur la personnalité du coupable (engin terrestre, engin extra-terrestre, hallucination, confusion astronomique, etc...) le nombre de ces coupables possibles étant en principe infini, ce qui n'est jamais le cas pour une affaire judiciaire.

Les pièces à conviction, comme pourrait l'être un morceau de métal par exemple n'existent pas. Seules pourraient en tenir lieu les traces éventuelles, mais celles-ci ne sont présentes que dans 50% des cas d'atterrissage, qui ne sont eux-mêmes qu'une petite partie du total des notifications. Encore faudrait-il s'entendre sur la signification du mot trace.

Ne parlons pas d'aveux en ufologie !

Considéré tout cela, il apparaît que la responsabilité de l'enquêteur ufologique est plus grande relativement que celle de l'enquêteur judiciaire : il va lui falloir incriminer quelqu'un ou quelque chose, en sachant parfaitement qu'en l'absence de pièces à conviction et d'aveux, son suspect le restera, et devra de plus être jugé par défaut.

Mais sera-t-il vraiment jugé ? Le "verdict" de l'enquêteur équivaut-il à un jugement ? Cet enquêteur possède-t-il toujours toutes les compétences et connaissances nécessaires pour juger ? En est-il un seul qui sur un cas de haute étrangeté ait pu nous dire autre chose que : "je connais à coup sûr plusieurs innocents, mais je possède autant de suspects. N'en aurai-je qu'un seul je ne pourrais encore trancher, car qui sait s'il n'existe pas d'autres responsables en puissance auxquels j'en ai même pas pensé ?"

Est-il normal que l'enquêteur doive établir lui-même la liste des renseignements à collecter ? Si c'était le cas à quoi serviraient les juges d'instruction ? Ne serait-il pas sage d'établir à l'échelle nationale (GEPAN) ou mondiale (ONU) un questionnaire-type à la rédaction duquel participeraient des savants de toutes disciplines, et dont l'usage par l'enquêteur devrait être obligatoire ?

Est-il normal que tout le travail de conclusion repose sur les épaules de celui-là même qui a également fait l'enquête, au risque de le voir influencé dans son diagnostic par le contact direct avec un rapporteur encore choqué de ce qu'il a vu? Si c'était le cas, pourquoi aurait-on confié le jugement au tribunal et l'enquête au policier?

Une association ufologique bien organisée doit posséder un tel "tribunal" groupe de travail où siègeraient entre autres (amateurs comme professionnels) un astronome, un météorologiste, un physicien, un électronicien (et pourquoi pas) un psychologue, etc... Mais je rêve.

Le témoin, pour chacun d'entre nous, et cette conception est d'ailleurs juste, est le tiers qui a eu connaissance pendant qu'ils se déroulaient des faits extérieurs à lui. Par essence il n'est pas acteur et n'intervient à aucun moment. Son rôle est d'apporter à l'enquêteur des éléments déterminants qui auront d'autant plus de valeur, qu'ils n'émaneront, ni ne subiront l'influence, d'aucune des deux parties en présence.

Qu'en est-il en ufologie? Les deux parties sont le phénomène et l'observateur; quiconque "voit" l'OVNI en dehors de celui qui a fait le rapport, est également observateur. Comment pourrait exister un témoin dans ces conditions?

Dans deux cas bien précis:

- le témoin devra être la personne qui, présente très près des lieux mais hors de vue de l'observateur principal a regardé exactement dans la même direction (au degré près) exactement au moment (à la seconde près) que ce dernier, et a observé un phénomène qu'elle a identifié de manière indiscutable.

Voilà la définition d'un témoin ufologique. Il ne peut, n'ayant pas vu d'OVNI, qu'être témoin à décharge. Les dés sont donc pipés.

De toute façon, j'ai beau chercher, je ne trouve trace d'un tel témoin dans aucun cas, soit qu'on ne l'ai pas trouvé, soit plutôt qu'on ne l'ai jamais cherché. La lecture de sa définition suffit à montrer l'improbabilité de son existence. Existerait-il que l'on n'aurait pu attribuer à ses dires une autre valeur que celle d'un témoignage, c'est à dire en aucun cas celle d'une preuve.

D'autre part, quiconque a "vu" un OVNI jouant le rôle de la victime, il est clair qu'aucune personne humaine ne peut être témoin à charge. Ce rôle pourra être assumé à la rigueur par un appareil photographique, une caméra, un magnétophone, qui enregistreront chacun à sa manière le phénomène d'une part, les réactions de l'observateur d'autre part, tout en demeurant extérieur à l'un et à l'autre. On sait que de tels éléments sont très rares et jamais de bonne qualité.

Nous voici donc parvenus à une conclusion intéressante et inattendue : le principal obstacle au progrès en ufologie est l'absence quasi-totale de témoins!

Il fallait pour en arriver là prendre le terme de "témoin" dans son acception juridique et même tout simplement littéraire, et non se mélanger les crayons comme on l'a fait il me semble depuis le départ.

Ne jamais démolir sans reconstruire.

Le mot de témoin recèle une notion d'objectivité inadmissible puisqu'encore une fois, nous n'avons aucune idée du degré d'objectivité ou de subjectivité du phénomène OVNI. Par quel terme le remplacer?

Voyons : le phénomène se manifeste parfois par un son, rarement par une odeur, toujours par une image. Personne jusqu'ici n'a pu affirmer en toute certitude que cette vision était intérieure au "témoin", ou au contraire avait une origine extérieure à lui.

De quelqu'un qui a des hallucinations, ne dit-on pas qu'il est **SUJET** à ces troubles, comme on l'est au mal de mer? Le phénomène OVNI peut n'être qu'une hallucination, le terme de sujet du phénomène me semble donc adéquat et on est même en droit de se demander pourquoi il n'a pas été utilisé au départ.

Sur notre lancée nous voyons que l'expression "Objet Volant Non Identifié" ne couvre dans le meilleur des cas qu'une petite partie du phénomène. Le mot objet est employé dans son sens matériel. Dans la conception "écrou et boulon" qui a présidé à l'élaboration de cette terminologie, l'OVNI est un objet aussi bien qu'un avion.

Oublions cette conception: le terme d'objet devient tout à coup, dans son sens philosophique, le pendant idéal au "sujet". Un objet comme celui-là qui n'a peut-être aucune existence en dehors du sujet, ne peut être accusé de voler, car cela relèverait du parti-pris de matérialité dénoncé plus haut. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'un phénomène agissant surtout sur la vue. L'expression d "OVNI" peut dès lors signifier tout naturellement : "Objet Visuel Non Identifié".

Tout ce qui précède n'est pas seulement une question de vocabulaire. De la mise en place de chacun dans son rôle dépend en effet la bonne compréhension de l'importance respective de chaque donnée ainsi que de l'absence de certaines données.

En dépend même l'orientation des recherches: l'ufologie étant uniquement au départ une étude de rapports qui seuls peuvent nous donner la clef du mystère - la vérité est dans les faits comme la statue dans le bloc de marbre informe - le phénomène OVNI nous donne l'occasion d'une passionnante étude du témoignage.

Parfait. Mais une telle étude est entachée d'insuffisance à la base : qu'on n'oublie pas que le rapporteur d'une observation d'OVNI n'est pas un témoin, mais une victime, et l'on s'apercevra qu'une étude des notifications qui se pencherait sur les rapports en les prenant pour des témoignages purs et simples, et laisserait de côté tout l'aspect subjectif qui les empreint, ne pourrait donner qu'une partie des réponses aux questions qu'elle pose.

Joël LE BRAS. Paris, le 23 janvier 1980.

## SPEPSE : Service Bibliothèque

Le service bibliothèque a débuté le I/II/79, à l'adresse suivante :

J.P. FRAMBOURG - 22 rue d'Estienne d'Orves -  
94240 L'HAY LES ROSES  
Tél. : 662.45.45

### BENEFICIAIRES :

- Les adhérents à la SPEPSE, moyennant certaines conditions définies dans le chapitre suivant.
- Les non-adhérents peuvent s'inscrire à l'association en accédant à la bibliothèque.

### CONDITIONS D'ACCES :

- Tout sociétaire désirant emprunter des livres à la bibliothèque SPEPSE, devra verser une caution dont le montant initialement fixé à 50 F. pourra être révisé chaque année, au cours de l'A.G. de l'association.

Cette caution, valable pour un an, est restituée si le lecteur ne désire plus emprunter de livre l'année suivante. Dans le cas contraire, elle est reconduite automatiquement pour un an.

- Les personnes, n'étant pas inscrites à l'association, peuvent obtenir leur carte de sociétaire en même temps que leur inscription à la bibliothèque SPEPSE (voir les modalités en dernière page de la brochure de présentation de l'association).

Cette cotisation donne droit à la participation aux autres activités de la SPEPSE (consulter, pour cela, le bulletin).

### FONCTIONNEMENT :

- Chaque lecteur ne peut emprunter qu'un seul livre à la fois (deux, dans le cas des livres de poche).
- Pour chaque livre emprunté, le lecteur devra acquitter une somme de 2 F., correspondant à une participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque. L'excédent apparaissant au niveau de cette caisse, servira à l'achat de nouveaux livres.
- Tout livre non rendu, entraîne la perte par le lecteur de la caution initialement versée au profit de la caisse de la bibliothèque.

- Tout livre rendu détérioré, sera réparé (si possible) ou renouvelé au moyen de la caution.
- Pour les cas des livres rares, ou extrêmement coûteux, les prêts à domicile ne seront qu'exceptionnels et assortis de conditions particulières propres à chaque cas.
- Tout lecteur, régulièrement inscrit au service Bibliothèque et ayant acquitté pour l'année sa cotisation à l'association recevra périodiquement une liste des ouvrages nouvellement acquis ainsi qu'un questionnaire concernant ses vœux pour les achats ultérieurs.

## BIBLIOTHEQUE SPEPSE

Etat de la bibliothèque à la date du : 25 Février 1980

Les livres marqués d'un (x) sont assortis de conditions spéciales pour les prêts.

| TITRE                                                   | EDITION ou COLLECTION | AUTEUR                  |
|---------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| <b>ASTRONOMIE :</b>                                     |                       |                         |
| - L'astronomie populaire (x)                            | Flammarion            | Camille Flammarion      |
| - Les gouffres du Cosmos                                | Livre de poche        | P. Kohler               |
| - Voir l'univers                                        | Payot                 | M. Rohr                 |
| <b>COSMOLOGIE :</b>                                     |                       |                         |
| - Nos ancêtres venus du Cosmos                          | Robert Laffont        | M. Chatelain            |
| - Cent milliards de mondes habités ?                    | Dargaud               | David C. Holmès         |
| <b>SCIENCES-DIVERS :</b>                                |                       |                         |
| - L'esprit cet inconnu                                  | Albin Michel          | J.E. Charon             |
| - Le nombre d'or                                        | Que sais-je ?         | M. Cleyet - Michaud     |
| - La magnétohydrodynamique                              | —                     | Claude Thiniot          |
| - Le second principe de la science du temps             | Seuil                 | Costa de Beauregard     |
| <b>SCIENCES-CONNEXES :</b>                              |                       |                         |
| - Les pouvoirs secrets de l'homme                       | J'ai lu               | Robert Tocquet          |
| - L'occultisme                                          | Marabout U            | Julien Tondriaux        |
| - A la recherche de Bridey Murphy                       | J'ai lu               | M. Bernstein            |
| - L'hypnose aux frontières du paranormal                | Ed. du Rocher         | JP. Chambrand           |
| - Les miracles                                          | N° spécial Historia   |                         |
| <b>UFOLOGIE :</b>                                       |                       |                         |
| - Le procès des soucoupes volantes                      | Ed. Québec            | Claude Mac Duff         |
| - Le nouveau défi des OVNIS                             | France Empire         | JC. Bourret             |
| - Les soucoupes volantes ont atterri                    | J'ai lu               | Leslie et Adamski       |
| - Le mythe de l'Antéchrist                              | A. Michel             | Mades                   |
| - J'ai été le cobaye des E.T.                           | Ed. Promazur          | J. Miguières            |
| - La grande peur Martienne                              | N E R                 | G. Barthel et J.Brucker |
| - Le noeud gardien                                      | Fr. Empire            | Th. Pinvidic            |
| - Le naufrage des E.T.                                  | N E R                 | M. Monnerie             |
| - The reports on Unidentified flyings objects (Anglais) | Ed. Américaine        | Ed. J. Ruppelt          |
| - A la recherche des OVNI                               | Marabout              | J.Scornaux et C. Piens  |
| <b>DIVERS :</b>                                         |                       |                         |
| - Fantastique fle de Pâques                             | Robert Laffond        | F. Mazières             |
| - Le livre des maîtres du Monde                         | —                     | R. Charroux             |

S.P.E.P.S.E.

La SPEPSE ou Société Parisienne d'Etude des Phénomènes Spatiaux et Etranges est un organisme de recherche amateur sans but lucratif, apolitique et non confessionnel, déclaré conformément à la loi du 1er Juillet 1901 et au décret du 16 Août 1901.

SES ASPIRATIONS

- Développer et enrichir les facultés intellectuelles de chacun par l'étude et la pratique des sciences expérimentales et appliquées, plus particulièrement axées sur l'espace.
- Etudier la manifestation des phénomènes spatiaux et étranges, et prouver la réalité ou l'inexistence de tels évènements.

SIEGE SOCIAL

SPEPSE- Domaine de Montval- 6, allée Sisley- 78160- MARLY LE ROI.  
Tél:958.98.09 après 20h.

BUREAU

Président : G. RICHARD  
Secrétaire : R. BONNAVENTURE  
Trésorier : L. DEMEILLIERS

Vice-Président : J.P. FRAMBourg  
Adjoint : R. KIELWASSER  
Adjoint : F. NASSIB

ACTIVITES

Analyse des connaissances actuelles en matière de science contemporaine, élaboration et réalisation de projets de recherche, réunions de réflexion, exposés, débats, veillées d'observation du ciel, fonds documentaire, bibliothèque, publication d'un bulletin, etc.....  
La recherche étant le fait d'une équipe, il a été créé deux groupes de travail ou sections d'études en liaison constante et, en relation directe avec des consultants techniques ou associations poursuivant les mêmes buts.

Section UFO: s'adresser à R. BONNAVENTURE-Domaine de Montval-  
78160-MARLY LE ROI-

Section ASTRO: s'adresser à J. LE BRAZ-I20 boulevard de Clichy-  
75018-PARIS-

P.S. Tout renseignement sur demande écrite. Joindre obligatoirement un timbre pour la réponse.

